RÉPONSE
D'UN GENTILHOMME
A l'Auteur des Lettres Patriotiques.

Audiens ſapiens, ſapientior erit..... ſtultus quoque, ſi tacuerit, ſapiens reputabitur. Prov. cap. 1, ℣. 5, cap. 17, ℣. 28.

J'AI reçu, Monſieur, l'exemplaire de votre Correſpondance, que vous avez fait laiſſer à ma porte. J'avois alors chez moi pluſieurs membres de mon Ordre, tous bons François, & nous diſcutions ſérieuſement la theſe délicate qui nous intéreſſe à tant de titres, celle de nos privileges. On nous pourſuit de toutes parts avec beaucoup d'acharnement, & quelquefois d'injuſtice; de ſorte qu'en appercevant des Lettres Patriotiques qui paroiſſoient ſur-tout devoir répondre à un Ouvrage dans lequel nous

ſommes vivement pouſſés, un cri de joie s'éleve, on prend place, & on en commence la lecture. L'impatience ſe peint ſur les viſages; on eſpere avoir trouvé un défenſeur Patriote, c'eſt-à-dire, équitable, zélé pour nos droits, & cependant ami des hommes : bientôt le tableau change, les figures ſe décompoſent, le Lecteur continue cependant ſans interruption, lorſque tout-à-coup il ſe tait; on le preſſe d'achever, & un cri général d'indignation ſuccédant au premier, répond à la phraſe ſanguinaire qu'il a lue, page 3 (1). On ſe détermine cependant à finir votre brochure; & lorſqu'elle eſt achevée, nous concevons tous l'idée que jamais elle ne fut l'ouvrage d'un Noble; qu'un de nos Adverſaires, conduit par une haine outrée, a le projet de nous faire perdre notre procès aux yeux de la raiſon, en accumulant, dans un ſoi-diſant Factum, tout ce qui peut nuire à

(1) Ici je fis ſortir mon fils; il n'a que ſeize ans, & une Logique captieuſe, capable de renverſer ſes idées, me parut un poiſon dont je devois garantir ſa jeuneſſe.

notre cauſe ; que pour nous calomnier plus ſurement, il prend un titre reſpectable pour répandre, ſous notre nom, ce que l'intérêt & la mauvaiſe foi peuvent inventer d'arguments captieux, de raiſonnements faux, & ſe permettre de ſarcaſmes amers (1). Vous êtes déclaré ennemi d'autant plus dangereux, que vous vous préſentez avec l'air d'un ami, & l'on juge indiſpenſable de vous combattre, & de détruire les préjugés défavorables que vous pourriez faire naître contre nous.

On me donne cette miſſion, & j'allois la remplir d'une maniere vive, lorſque j'apprends votre nom : je m'arrête alors, parce que l'âge & ces préjugés qu'une longue ſuite d'ancêtres nous ont tranſmis avec leur nobleſſe (2), méritent des égards, & qu'on peut, ſinon les excuſer, au moins les plain-

(1) Il eſt certain que vous raiſonnez preſque toujours *poſitis ponendis*.

(2) Cette Maiſon eſt tellement perdue dans la nuit des temps, qu'on n'a pas encore pu en retrouver le ſecond Noble.

dre ; mais la dangereuſe publicité de vos Lettres m'inquiete toujours. Vous promettez un autre Ouvrage ; s'il étoit de la même force, quel bel effet il produiroit contre nous ? Vous êtes mauvais Artilleur ; vous tuez vos troupes au lieu de celles des ennemis. Je vais donc, en bon & loyal Camarade, vous faire part des obſervations que nous avons faites ſur votre Ouvrage : comme je veux éclairer votre zele, & non l'affliger, je commence par vous prier de ne pas m'en vouloir, ſi quelquefois le ton goguenard me reprend ; j'ai toujours eu le défaut d'aimer à rire aux dépens de qui il appartenoit.

On regarda quelque temps comme une faute de votre Imprimeur l'adreſſe à M. Six-Corps ; mais convaincu par la répétition que cela viſoit à être plaiſant, l'un en grommelant, dit : *Où diable ſon eſprit prend-il ces gentilleſſes ?* Un autre reprit bruſquement, dites *platitudes ;* un troiſieme prétendit qu'il n'y avoit là, ni ſel, ni juſteſſe ; car les Six-Corps, qui, lorſqu'ils votent des

fommes pour les Pauvres, des fêtes pour le Souverain, des impôts pour l'Etat, font appellés Meffieurs, perdent-ils ce titre, lorfqu'ils agitent leurs intérêts? Chacun baiffa la tête, hauffa les épaules, & le Lecteur fut fon train.

Ce figne de mécontentement fut bientôt remplacé par un éclat de rire, en voyant le cours de civilité que vous faites fous M. votre Coëffeur. S'il eft un Virtuofe pour l'étiquette, il n'eft pas également vigoureux fur le fond de la langue; car il prétend qu'il faut, en cas de retard, poftdater, ce qui eft tout fimple, au lieu de vous apprendre qu'il convient d'antidater, ce qui ne fignifie pas tout-à-fait la même chofe. Je vous engage à changer de Profeffeur; ce n'eft pas qu'il n'y ait de ces gens-là dont on ne puiffe dire : *Le bon fens du maraut quelquefois m'épouvante*, & dont la tête ne foit meilleure que certaines qui leur paffent par les mains; mais il faut mieux choifir, puifque vous êtes dans l'ufage de dialoguer avec eux.

Soutenez fort & ferme, je vous en prie, contre l'opinion qu'un de nous avança, & qui pourroit bien ne pas lui être particuliere, que votre converſation avec votre Perruquier eſt réelle; que ce n'eſt pas une petite miévrerie de votre part pour entrer en matiere; car ſi cette idée gagnoit, vous ſentez que cette logomachie, & la ſottiſe de la prétention que vous lui prêtez alors gratuitement, de ſiéger à côté d'un Duc & Pair, retomberoit ſur vous, & en treize lignes avoir à ſoi tout ſeul dit une platitude, fait un contre-ſens, & inventé une abſurdité, ce ſeroit un fier coup de force.

Vous êtes auſſi par trop querelleur. Comment! vous ne trouvez pas que ſix Corps à combattre ſoient des ennemis aſſez nombreux, vous cherchez querelle à deux autres Corps qui n'ont jamais rien eu à démêler avec vous? Ce n'eſt pas la faute de l'Académie des Inſcriptions, ſi MM. vos ancêtres ne tiennent pas deux pouces de diametre dans ſon Hiſtoire métallique, ni

celle de l'Académie des Sciences , ſi vous avez dédaigné ſes occupations. Je conviens avec vous qu'il eſt odieux de voir l'orgueil de nos titres s'abaiſſer devant des Savants très-roturiers, qui nous font mendier leurs ſuffrages pour inſcrire nos noms devant les leurs en qualité d'Honoraires : je ſais que cela nous donne, ſinon des talents , au moins celui de les apprécier ; & voilà ce qui eſt révoltant : vive les Barons qui ne ſavoient pas lire , & qui jugeoient une queſtion de droit naturel, en ordonnant le champ-clos, & au moins la mort d'un homme (1).

Je vous obſerverai donc que votre préambule bien examiné , on dit qu'il s'y trouvoit plus d'amertume que de fineſſe, & que vous feriez prudemment de ne pas tenter la plaiſanterie. En effet, chacun a un genre, & le vôtre eſt de ne pas être plaiſant.

La remarque que je ſuis obligé de faire

---

(1) Ce fut à coups d'épée qu'il fut décidé que la repréſentation auroit lieu.

ſuivre eſt un peu plus ſérieuſe; mais vous me pardonnerez, je ne ſuis preſque partout qu'Hiſtorien. Au ſel de la plaiſanterie qu'on vous refuſe, on ajoute encore qu'en vous ſuppoſant de bonne foi, il eſt clair que certaine rectitude d'idée vous manque. Voici comme on le prouve.

Pour mon compte perſonnel, dites-vous, *je me trouve humilié lorſque je lis:* (1) *Nous, Citoyens de tous les Ordres domiciliés à Paris, avons adopté & ſigné la Pétition ſuivante. Je vous aſſure bien que votre envoi ſeul m'a appris qu'il y a des hommes que je n'ai chargé de rien, que je ne connois pas, dont les intérêts ſont peut-être, & ſans doute différents des miens, qui oſent ſe préſenter pour un* TIERS, (*moi Citoyen bien domicilié de fait & de droit à Paris,*) *parler en mon nom, ſtipuler mes intérêts, porter au pied du Trône leurs demandes comme étant les miennes.* Eh bien! Monſieur, on prétend que ſi vous avez voulu, à votre eſ-

(1) Pétition, page 3.

cient, faire dire à nos Adverſaires ce à quoi ils n'ont pas penſé, vous employez une ruſe indigne de nous, & que, par conſéquent, vous n'êtes pas de bonne foi ; que ſi, au contraire, c'eſt dans la pureté de votre conſcience que vous tourmentez une phraſe, pour lui attribuer un ſens qu'elle n'a jamais eu, c'eſt alors à la ſureté de votre raiſonnement qu'il faut s'en prendre. L'alternative devient aſſez gaie, manquer de droiture ou de jugement!

En effet ce n'eſt point un tiers qui ſe préſente pour vous, & qui ſtipule vos intérêts ; c'eſt vous ſeul, ſi vous adoptez la pétition en la ſignant. Les hommes, que vous n'avez chargé de rien, que vous ne connoiſſez pas, ne ſe mêlent point de vos affaires ; mais ſi vous adhérez à leurs principes, ſi vous ſignez votre adhéſion, vous profitez de la publicité qu'ils donnent à leur vœu pour remettre le vôtre. Qu'eſt-ce donc qui a pu vous effaroucher ſi fort? ſeroit-ce ce commencement, *Nous, Citoyens de tous les Ordres?* ..... Mais vous

n'êtes là pour rien ; refuſez de ſigner, & vous ſerez très-ſéparé & diſtinct de ceux de ces Citoyens qui oſent, par leur ſignature, ſe déclarer publiquement, *jaloux de l'honneur de la Nation, ... animés du déſir de voir les peuples heureux, ... pleins de reſpect pour les droits nationaux & individuels... & preſſés par leur conſcience, & l'honneur de répondre à la confiance du Monarque....* Il ne falloit pas écrire aux Six-Corps pour leur dire que la nobleſſe de vos titres étoit abſolument incompatible avec celle de leurs ſentiments ; il ſuffiſoit de vous tenir tranquille, & vous vous perdiez dans la foule. Vraiſemblablement la terreur panique, qui vous a ſaiſi, vient de ce que l'eſprit des affaires & de chicane vous eſt étranger : moi, Gentilhomme Normand, je puis vous aſſurer que vous vous faites ſoupçonner d'un travers bien gratuitement, parce qu'un acte ne lie quelqu'un que lorſqu'il l'a ſigné : encore une fois, il falloit garder le ſilence ; & ſans votre maudit Barbier, qui ne vous a pas

mieux conſeillé que ne le faiſoit jadis celui de Louis XI, vous n'offenſiez pas une foule de Citoyens, vous ne nuiſiez pas à nos droits, vous ne gâtiez pas notre affaire : car ces gens du Tiers-Etat, ſi familiers avec les Proverbes, ne manqueront pas de dire : *Qui injurie a tort.*

Que faire à préſent? comment vous tirer de la bague ſauve? Réfléchiſſons. Qu'eſt-ce qu'un Gentilhomme doit avoir de plus précieux? .... L'honneur. Mais, par ma foi, n'eſt-il pas bien humiliant d'avouer au Public que notre ſens commun eſt un peu incommodé? ſur-tout votre vertu favorite ne me paroiſſant pas être l'humilité, comment faire? Il faut pourtant en finir : le loyal François I n'écrivit-il pas un jour, *Tout eſt perdu, ſauf l'honneur?* Imitez-le; emparez-vous de ſa phraſe, tapiſſez-vous derriere, & de-là criez fiérement : *J'ai tout perdu, ſauf l'honneur.* Entre nous ce ſacrifice, fait d'une maniere ſi noble, vous conciliera plus de ſuffrages qu'il ne vaut réellement : un Gentilhomme peut n'a-

voir pas le ſens commun, cela ne nuit pas à ſes titres; mais il ne doit jamais gauchir ſur la probité.

L'heureuſe idée, le bon conſeil, ſans lui, dès la ſeconde page, vous étiez perdu, au lieu que dans une douce ſécurité, ſi quelque chicaneur vous dit qu'il faut que vous n'ayez gueres lu l'Hiſtoire, ou que vous l'ayez mal lue, ce qui revient au même, puiſque vous tronquez les faits, ou ne les rapportez pas du tout; que toujours vous poſez en fait ce qui eſt en queſtion, que votre bonne foi, en un mot, eſt plus que douteuſe; vous alors prenant le ton doucereux, l'œil de furet & un petit air fin, vous lui direz : Je ſuis un très-honnête homme, j'ai voulu un peu guerroyer, j'ai été bien battu, mais ce n'eſt rien; car *j'ai tout perdu, ſauf l'honneur.* Cette petite variante d'un mot héroïque, le convaincra qu'il faut être un héros, pour oſer l'arranger à ſon uſage, & du moins puis-je vous promettre qu'il vous laiſſera en repos. Que je vous félicite de n'avoir pas été re-

calcitrant : jamais, ſans la variante, vous ne vous fuſſiez tiré du premier alinéa de la page trois : ce n'eſt pas qu'il ne ſoit aſſez bien tourné ; mais, par un art qui vous eſt propre, vous avez enchâſſé trois injures, & une aſſertion fauſſe dans les deux ſeules lignes qu'il y ait de vous, ce qui fait bien quatre ſottiſes, & une pareille richeſſe d'éloquence pourroit bien ne pas ſéduire tout le monde : reliſons votre alinéa.

Per Dio queſto non ſera. (1) *Pour qu'une repréſentation ſoit réguliere, il faut, dit votre Orateur des Communes, qu'elle ſoit vraie, & elle eſt vraie, lorſque le Repréſentant eſt choiſi librement par le Repréſenté. N'ayant pas même été conſulté, j'en conclus, d'après votre Orateur, que votre pétition elle-même eſt fauſſe, ridicule & abſurde.* Sans la précaution ſalutaire que j'ai eu le bonheur de vous indiquer, votre concluſion recevroit tous les noms que vous donnez ſi libéralement à la pétition. En effet il eſt évi-

(1) Il faut en Italien *ſara*, cela vient ſans doute de l'Imprimeur, & n'empêche pas de ſentir toute votre érudition.

dent que non-feulement vous avez été *con-fulté*, mais même qu'on vous a laiffé le temps de la plus mure réflexion; en voici la preuve. Les Six-Corps font, en leur nom, une pétition, & ils la fignent : dépofée par eux chez un Officier public, ils vous en font remettre une copie, & vous propofent, fi vous adoptez leurs principes, d'adhérer à cet Acte, & de le revêtir de votre fignature. Tout le temps que vous ne le fignerez pas, il n'exifte pour vous qu'en projet; & fi vous ne fignez pas votre adhéfion, les Six-Corps ne porteront donc au pied du Trône que leur vœu & non le vôtre : donc ils n'ufent avec vous d'aucune furprife, ne *montent pas fur un banc dans un Café, & n'apoftent point de larges poitrines pour vous étourdir de leurs bravo :* bien loin de cela, ils vous font remettre un double de leur pétition pour que, dans le filence du Cabinet, vous réfléchiffiez aux fuites de votre adhéfion; ils ne vous ont pas confulté fur les fignatures qu'ils ont données, parce qu'ils n'avoient pas befoin de le faire;

mais lorſqu'ils vous propoſent de faire avec eux cauſe commune en donnant la vôtre, vous êtes ſi duement conſulté, que vous reſtez parfaitement libre d'accepter ou de refuſer. Et lorſque vous allez contre un texte précis, que vous en tirez une concluſion fauſſe, ne doit-on pas vous accuſer?... Ah! pardon, j'avois oublié la variante : ſi vous pouviez la faire mettre en muſique, nous en ferions un petit rondeau, dont la mélodie diminueroit la monotonie que la fréquence du retour pourra cauſer : telle qu'elle eſt, nous ne pouvons nous en paſſer; & ſans elle, cette phraſe où votre tendre amour du prochain ſe peint avec tant de candeur, page 3, ſeroit vraiment impardonnable. Reliſons-la pour mieux en ſentir le prix.

Comment un Auteur a-t-il pu faire, au nom de trois Ordres, . . . une pétition commune, tendante à ce que les deux premiers ſoient écraſés & avilis par le troiſieme, à ce que des gens à qui les Francs, leurs vainqueurs, ont permis de vivre? Fi la vilaine

Nobleſſe que celle-là, qui agiſſant comme les voleurs de grands chemins, dépouilloit les gens, & leur permettoit de vivre lorſqu'ils n'étoient pas aſſez forts pour prendre leur revanche : avoir ſu tout enlever aux gens, & ne pas les avoir aſſommés, fut donc ſon titre primitif ? Et la Charte d'annobliſſement des Francs fut écrite en lettres de ſang ſur la terre qui portoit les Gaulois : brigands, roturiers à leur départ de la Franconie, ils ſe trouverent à leur arrivée dans la Gaule, au moins d'illuſtres Gentilshommes; car les meilleurs tueurs furent Princes ou Rois. Et vous, Monſieur, vous percez la nuit des ſiecles pour aller froidement étudier, & reconnoître ſur des monceaux de cadavres les premiers pas de la Nobleſſe Françoiſe. Loin de reculer d'horreur, vous paroiſſez vous enorgueillir de ſes ravages, & fier de ſa barbarie, dédaigner de paiſibles & d'honnêtes Citoyens : portez votre ſyſtême d'annobliſſement aux Hordes de l'Amérique; que de Nobles vous y ferez. Je vois ces vaſtes forêts

forêts se peupler de jeunes Gentilshommes Hurons ou Iroquois, suivant qu'ils auront joué du casse-tête avec plus de bonheur ou d'adresse : il est vrai qu'il est très-possible que le jeune Gentilhomme redevienne plusieurs fois, dans la même année, esclave, & par conséquent roturier; mais si, par bonheur, il peut y avoir un massacre ou quelqu'incendie, pendant lesquels il s'échappera, le voilà réhabilité. Sans la bienheureuse invention de la petite variante, on vous taxeroit d'être dur, sanguinaire : & comment diriez-vous le contraire, puisque vous vous pavanez des meurtres de vos peres, dont vous révérez beaucoup plus le sabre que vous n'estimez cette bonne mere nature, qui, avec toute sa science, n'a jamais su faire un Gentilhomme; mais le petit rondeau, *j'ai tout perdu, sauf l'honneur*, mélodieusement ramené ici, appaisera toutes les clameurs : il faudroit cependant le répéter deux fois; car cette phrase & tout l'alinéa valent bien une double expiation.

Plus j'avance, & plus je crains de vous déplaire, par la fréquence des remarques que je ſuis forcé de vous faire ; & je ceſſerois même, s'il pouvoit être douteux que le zele dont je ſuis rempli pour vos ſuccès, ne m'eût pas mérité toute votre indulgence. Je peux donc vous apprendre que l'on a aſſez maltraité votre logique, qui, dans le fait, n'eſt pas reſplendiſſante dans cet alinéa. (p. 4.) *Je vous demande à vous, Monſieur du Tiers-Etat, qui êtes ſans doute un des Actionnaires de la Compagnie des Indes, des Eaux de Paris, de la Caiſſe d'Eſcompte, &c., & qui dès-lors avez une propriété, dites-moi, avez-vous choiſi vos Repréſentants, qui cependant décident, ſans vous appeller, de vos intérêts? Non. Si vous n'avez pas le nombre d'actions requiſes par les Réglements, on peut donc, en achetant plus d'actions que vous ne pouvez en acquérir, vous repréſenter pour de l'argent.* Quand on parle à ſon bonnet, on eſt toujours sûr de la docilité de l'interlocuteur ; & ſi les demandes ne valent rien, & que les ré-

ponſes ſoient de la même beauté, cela ne laiſſe point que de produire un fier morceau ; & quoi qu'en diſe le Proverbe, qui aſſure qu'il y a des demandes auxquelles on ne fait pas de réponſes, le répondant pouſſe alors la civilité juſqu'à dire toutes les abſurdités qu'il nous convient de lui prêter. C'eſt en vertu de cette facilité, que vous vous êtes fait répondre non, quand la raiſon vous crioit oui. Vous demandez à ce Monſieur du Tiers-Etat, Actionnaire de la Caiſſe d'Eſcompte, &c., avez-vous choiſi vos Repréſentants, qui décident, ſans vous appeller, de vos intérêts, & vous, ſans aucun reſpect pour ſon ſens commun, vous lui faites répondre *non*, quand il vouloit dire *oui*, qu'il le devoit même? En effet il connoiſſoit le Réglement, quand il a acheté ſes 49 actions; il a donc choiſi celui qui en avoit ou en auroit 50? Il a été parfaitement libre d'accepter le Réglement ou non ; donc la repréſentation eſt juſte? (1)

(1) Le Précepteur de mon fils m'a dit qu'il y avoit un

Que je plains ce pauvre homme, vous lui faites tenir une conversation toute déraisonnable, il s'en dépite en vain ; & non content de lui faire lâcher des inepties, vous voulez encore qu'il soit un ladre : il abandonne, je vous jure, votre Société, si, pour en prendre le ton, il doit renoncer aux vertus sociales, s'il doit être en colere contre ses Représentants qui lui ont fait secourir des infortunés ; il est fort aise au contraire d'avoir fait l'aumône, & vous avez beau lui dire que *cela lui déplaît sans doute*, par égard il ne répondra rien ; mais je vois qu'il ne partage pas votre mécontentement.

Je viens de vous gronder pour avoir dit un *non*, mal-à-propos ; à présent je vais vous reprocher d'avoir aussi mal placé un *oui*. Renoncez au Dialogue, vous n'y êtes pas heureux ; il isole les idées, on les saisit mieux, & il vous dessécheroit la poitrine à force de vous nécessiter le chant du petit rondeau. Vous demandez à ce pauvre Interlocu-

---

axiome de droit qui consacroit ce principe, *Volenti non fit injuria.*

teur : *Avez-vous choisi librement, & suivant l'usage reçu dans votre Cité, vos Magistrats Municipaux?* Il alloit vous dire *non*; mais vous avez résolu qu'il n'ouvrît la bouche que pour dire des sottises, & vous lui faites répondre, *oui, sans doute*. Voilà un homme à jamais décrié dans le monde, s'il jouit plus long-temps de l'honneur de votre conversation; & vous-même, Monsieur, ce *oui* vous ôte tout crédit dans l'esprit des gens sensés. Comment voulez-vous qu'ils vous croient sur vos savantes citations de huit ou dix siecles, lorsque vous êtes, ou dans la plus profonde ignorance d'un fait qui se passe tous les ans sous vos yeux, & toujours dans les mêmes formes, ou que, sans aucun respect pour la vérité, vous l'arrangez à votre convenance? Ce n'est pas, Monsieur, sur les faits, que les variantes sont permises. Pour votre instruction, ou celle d'autrui, voici quel est l'usage. Le Chef du Corps Municipal est nommé par le Roi : des quatre Échevins, deux sont élus *toujours très-librement*, mais à

tour de rôle & d'ancienneté de réception dans la Charge de Conſeiller qu'ils ont très-*librement* acquiſe il y a dix à douze ans. Quant aux deux autres, j'avoue que cela eſt différent : on invite à dîner des Notables pour faire un choix *libre;* mais au préalable, on leur donne dans la main le nom tout écrit de celui qu'ils doivent, en leur conſcience, librement choiſir; & celui-ci, dans l'incertitude du ſcrutin, fait préparer des glaces, qu'au ſortir de table on va très-*librement* manger chez lui. Il s'enſuit de-là que comme vous *ne connoiſſez de juſte que ce qui eſt convenable*, je vous obſerverai que votre préſomptueux *oui*, *ſans doute*, n'étoit, ni l'un, ni l'autre; j'en ſuis très-mortifié pour les deux ſuperbes pages de raiſonnements terribles & foudroyants dans leſquels votre Logique déployoit toute ſa ſubtilité. Mais l'édifice manquoit par la baſe, c'eſt aſſez votre pratique, & je vous en ai touché quelque choſe; j'aurai occaſion d'y revenir. Il eût mieux valu pour vous imiter ces honnêtes

gens dont vous parlez, (page 7) qui ſe taiſent dans la crainte d'être hués, bernés, ſifflés.... que de compromettre votre dignité, en l'expoſant à ces petits déſagréments : ſi cela arrivoit, n'en accuſez que vous & le malheureux foible que vous avez, d'eſtropier les faits & les raiſonnements.

Par exemple, croyez-vous qu'en Province perſonne ne réfléchiſſe & ne puiſſe atteindre à l'idée toute naturelle que la Pétition n'eſt pas le vœu général de tous les Ordres de Citoyens de Paris, puiſque les Six-Corps ſeuls l'ont ſignée, & qu'elle ne contient que leur vœu particulier ? Mais, pardon, j'abuſe de vos moments, en diſcutant votre raiſonnement, puiſque c'eſt ſur le pareil que je vous ai conſeillé de ſuivre votre gout pour les variantes, & de vous écrier en héros : *J'ai tout perdu, ſauf l'honneur :* vous ne pouvez même pas vous en diſpenſer; car, malgré la froideur de votre âge ſexagénaire, votre plume eſt une jeune étourdie qui dit aux gens : *Vous êtes des ſots dont on échauffe les cervelles,*

vos Auteurs vivent aux dépens du Public ; vous employez une vieille ruſe pour tromper le Souverain, & cette petite folle, en écrivant des choſes auſſi gracieuſes, ſemble encore emmanchée au bout de l'aileron natal ; il faut la ſurveiller mieux, puiſque vous répondez de ſa conduite, & en attendant expier ſa faute par le petit refrain.

En effet, il eſt certain que des injures ne ſont pas des raiſons, des mots un raiſonnement ; qu'un argument n'eſt bon que quand le principe eſt vrai ; que, ſans cela, l'enchaînement régulier des conſéquences, prouve que l'Auteur ſeroit bon Logicien, s'il avoit les idées juſtes : que ſi vous appréhendiez l'impreſſion que la Pétition pouvoit faire ſur les eſprits, alors, comme elle n'eſt, ni injurieuſe, ni plaiſante, il falloit diſcuter, combattre, appuyer les raiſonnements par des faits inconteſtables, & ſur-tout non tronqués ; ſur-tout encore, il ne falloit pas vous travailler pour être plaiſant ; le rire forcé tient de la convul-

ſion : enfin en finiſſant votre premiere Lettre cahin-caha, il ne falloit pas jouer l'épigramme ; car le trait de ſarcaſme porte toujours ; & s'il ne touche pas celui contre qui il eſt lancé, il revient ſur celui qui le lança. Ainſi, par prudence, vous n'auriez pas dû dire à ces pauvres Six-Corps : *Ne croyez pas que j'entre avec vous dans des diſcuſſions de droit public ; je vous ai trop ſouvent entendu dire que vos Séances Conſulaires & vos Aſſemblées de Communautés vous occaſionnent une perte de temps qui fait un tort conſidérable à votre fortune.* Vous ne nous ferez jamais prendre cela pour une facétie, parce qu'il n'y a rien de ridicule à voir des gens s'occuper de leurs affaires ; mais en revanche, ſi quelque mal-intentionné, rapprochant quelques-unes de vos phraſes pour les faire reſſortir, vous écrivoit : *Fidele du Roi*, *Seigneur ſexagénaire*, votre éducation me paroît pour votre âge auſſi avancée que brillante, & le Surintendant m'en ſemble bien choiſi, puiſque

tout-à-la-fois chargé du dehors & du dedans de votre tête, il eſt toujours à la beſogne; & s'il eſt auſſi bon Perruquier qu'habile Précepteur, vous devez avoir une tournure bien ſéduiſante : enfin pour un Noble de je ne ſais combien de quartiers, vous me paroiſſez être dans une liaiſon aſſez étroite avec ces Six-Corps, cet amas de Roturiers, pour que dans la douceur de l'intimité, ils vous aient trop ſouvent révélé ce qui arrêtoit leur marche à la fortune : *trop ſouvent* Seigneur fidele marque une ouverture de cœur journaliere, un abandon d'ame, comme qui diroit entre une paire d'amis; en ce cas, il ſeroit mal à vous de révéler des ſecrets de famille....... Voilà pourtant, Monſieur, comme par une imprudence, vous aurez compromis votre rang : ainſi, plus de gaieté, ſi elle n'eſt pas naturelle, plus de raiſonnement, s'il eſt faux.

Quoique l'adreſſe de votre correſpondance change, mon zele reſte le même, &

par conféquent je continue mes obfervations : (1) elles font de deux efpeces ; les unes tiennent au fond de votre fyftême, les autres aux raifonnements dont vous l'appuyez. Quoique ceux-ci portent par-tout la même phyfionomie, & que l'on puiffe les accufer d'avoir tous les défauts de leurs aînés, (2) je m'en occuperai d'abord & en détail. Vous annoncez un autre Ouvrage : s'il paroiffoit avec de femblables ornements, il nous feroit d'un trop grand dommage ; & puis c'eft que votre fyftême, dont je m'occuperai dans une feconde Lettre, étant dépouillé de tous fes agréments, en fera plus reconnoiffable : il fe trouvera auffi quelques remarques grammaticales que je dois au Précepteur de mon fils.

Vous rentrez dans la lice contre votre nouvel Adverfaire, (feconde Lettre, p. 9.) avec les mêmes armes que dans le premier

---

(1) L'Auteur n'écrit plus à M. Six-Corps, mais à M. l'Orateur des Communes.

(2) C'eft-à-dire, des inconféquences, des arguments captieux & des faits tronqués.

combat; elles ne sont pas devenues meilleures; vous voulez lui porter les mêmes coups, de même ils portent à faux. Vous accusez ce pauvre Orateur d'avoir parlé pour vous, & le taxez de supercherie, en se présentant pour vous au pied du Trône; vous souvenez-vous du bel effet que la variante produisit sur le pareil raisonnement, quand vous vous écriates : *J'ai tout perdu, sauf l'honneur*; elle revient ici trop naturellement pour ne pas l'employer; & comme vous faites la chose de bonne grace, on voudra bien ne pas vous accuser vous de *supercherie*, ni *de tromper la Cour & la Ville.* (1) Ces mielleuses expressions que vous prodiguiez à votre Adversaire, ne vous seront pas appropriées comme cela eût eu lieu surement, sans le précieux rondeau.

Passons à des objets plus importants. Pour procéder méthodiquement, examinons d'abord quelques inconséquences, par

(1) Lettres Patriotiques, page 9.

exemple, la preuve dont vous étayez votre ſyſtême. Vous avez voulu en avoir un, c'eſt fort bien ; mais vous êtes-vous flatté de nous le faire adopter ſur l'autorité d'Hincmar ? Vous avez beau nous dire que c'eſt un Auteur grave, on ne croit plus ſur parole ; c'eſt ce qui fait que d'abord vous êtes inexcuſable, argumentant d'après lui de n'avoir pas tranſcrit ſon texte, & même en entier. En outre de votre pleine puiſſance, vous nous le décidez un Auteur grave ; mais c'eſt lui qui, poſtérieur de 400 ans à Clovis, nous a le premier raconté gravement l'hiſtoire de la Sainte-Ampoule & celle de l'Ange qui l'apporta ; c'eſt encore lui qui, parce que Charles-Martel avoit uſé des précaires, (1) dit qu'un dragon fut trouvé dans ſon tombeau à la place de ſon corps ; c'eſt toujours lui qui prouvoit que les Evêques étoient au-deſſus des Rois ; car les Evêques, diſoit-il, ſacrent les Rois, & les Rois ne ſauroient ſacrer les Evêques ;

(1) Terres de l'Egliſe que les Conciles permettoient de prendre pour les beſoins de l'Etat, & dont Charles uſa très-librement.

en un mot, c'eſt lui qui, répondant à ſon Roi, oſoit tourner en ridicule la Lettre que ſon Maître lui avoit écrite : il avoit du mérite, de la fermeté; mais, s'il ſoutenoit les Rois contre les Papes, il prétendoit en revanche les aſſujettir aux Evêques. Il ne faut donc pas adopter aveuglément ſes idées, mais au contraire s'en défier. Il eſt donc très-léger de s'appuyer uniquement ſur un Auteur qui, loin d'être à l'abri de la critique, y prête le flanc, & plus encore qu'il ſoit le ſeul que vous citiez. Si c'eſt d'après lui que vous compoſez le Baronnage de France, de Conſeillers & de Sénateurs, vous me rendez ſon témoignage encore plus ſuſpect; car les Comtes ou leurs *Vicaires*, rendoient la juſtice : & ſous la premiere & la ſeconde Race, le terme de Sénateur n'étoit point en uſage. Au reſte le doute que je forme ſur le cérémonial des Aſſemblées nationales, & leur compoſition, d'après Hincmar, vous paroîtra moins étonnant, puiſque le protocole en eſt uſé depuis 8 à 900 ans, & que ſur ce-

lui des Lits de Juſtice, qui eſt encore tout frais, il eſt évident que vous n'y entendez pas grand'choſe, ce qui n'empêche pas que vous n'en parliez affirmativement; car je n'ai encore entendu dire qu'à vous que l'on prît les ſuffrages dans les Lits de Juſtice; le contraire eſt même d'autant plus croyable, que cet acte de l'autorité n'a lieu que dans le cas de réſiſtance de la part des Cours; & le témoignage des faits & de la raiſon, oppoſé au vôtre, en diminue un peu le poids. De ſorte qu'en attendant la preuve de votre aſſertion, je mettrai ceci avec les faits faux, & le ſuivant avec ceux qui ſont tronqués. *Si les Evêques*, dites-vous, *après le Baptême de Clovis, furent admis à ces Aſſemblées, ce ne fut pas proprement parce qu'ils étoient Evêques, mais c'eſt parce qu'ils étoient Francs d'extraction ou agrégés aux Francs par le Sacerdoce; c'eſt parce que les biens dont le Roi & les Grands les combloient, les rendirent Vaſſaux du Roi.* Eh bien! Monſieur, les Francs ne furent admis à l'Epiſcopat que près d'un ſiecle après la

mort de Clovis, & il paroît conſtant que Pépin, qui vouloit préparer la grandeur de ſa famille en ſe conciliant le Corps le plus puiſſant de l'Etat, fut le premier, après la mort du Maire Ebroin, qui appella le Clergé dans les Aſſemblées nationales; & votre Hincmar, qui lui étoit poſtérieur de deux ſiecles, ou vous a induit en erreur, ou vous avez volé de vos propres ailes, ce qui revient au même; des trois choſes que je vous ai promis de vous faire voir : me voilà déja quitte de deux; en pouſſant encore quelques lignes, j'eſpere être dégagé de ma parole. Vous nous aſſurez, (p. 15,) *que les terres ſaliques qui furent diſtribuées aux Saliens*, c'eſt-à-dire, *à la tête de la Nobleſſe*, *furent franches de tout tribut, ſans redevances;* & voilà, ajoutez-vous, ce qui fait l'eſſence de la Nobleſſe, *la franchiſe*. Si cette idée peut germer, voilà pour nous le Pérou trouvé; ſur-tout ſi vous engagez tout le monde à oublier que le ſervice militaire étoit dû par nous & nos Vaſſaux au Souverain; car ce genre de redevance en vaut bien

bien un autre ; &, comme vous l'avez dit lumineufement, nous fommes les fils, ou à peu près, de nos peres les Francs, nous devons être très-Francs auffi ; à moins que quelque belître de raifonneur ne veuille nous démontrer que puifque, loin de payer aujourd'hui, par le fervice militaire, notre part contributive à l'Etat, nous nous faifons payer par lui, & même affez chérement, pour le défendre : il eft auffi évident alors que nos raifonnements font faux, qu'il eft jufte que nous devons une autre nature de contribution. Si ce raifonneur fe préfente, je vous laiffe aux prifes, je n'ai pas comme vous la jouiffance du rondeau pour fortir d'embarras, & m'empêcher d'être convaincu de fauffeté ou d'ignorance.

C'eft avec la plus douce fatisfaction, que je me fuis acquitté de ma parole, en parcourant une feule de vos fept Lettres : la mienne deviendroit un volume, fi j'entreprenois de vous mettre fous les yeux toutes les négligences de pareils genres qui fe font gliffées dans votre Correfpondance

patriotique. Je ne puis cependant m'empêcher de vous faire un reproche sur la haute imprudence que vous avez commise en écrivant votre grande note; (p. 16,) dans vos petites vivacités vous rompez en visiere à tout le monde; pourquoi allez-vous vous brouiller à propos de rien, avec l'Ecole Vétérinaire? Et que sait-on, on ne doit jamais dire, *fontaine, je ne boirai pas de ton eau.*

Il est encore une idée toute sublime qui arrache mon admiration; c'est celle que vous avez établie dans vos Lettres 5 & 6: quelle force de jugement! quelle profondeur de réflexion! quelle finesse de logique y sont répandues! Descartes & Newton détruisant le monde de leurs prédécesseurs, renversoient toutes les idées reçues pour s'approcher davantage de la vérité: mais vous, par une conception plus hardie qu'aucune des leurs, vous attaquez courageusement ce que le droit naturel a de plus sacré, la raison de plus évident, les faits de plus incontestable. Quel jouteur vous êtes! Mais aussi quelle ame assez dure ne s'ou-

vrira pas à un ſentiment de pitié, en vous entendant décrire toutes les infortunes que le Clergé & la Nobleſſe éprouvent ici-bas? Le Ciel barbare, en laiſſant établir l'inégalité des conditions, nous déshérita pour combler le Tiers-Etat de ſes faveurs; aveugle dans ſes bienfaits, il nous ôta le bonheur pour en ouvrir les routes à la ſeule roture. Rien n'égale la ſublimité de cette idée, que la juſteſſe dont elle eſt : ce n'eſt pas qu'elle ne pût éprouver quelques petites objections tirées des faits; mais vous ne daignez ſeulement pas les appercevoir; l'aigle qui plane au-deſſus des montagnes, apperçoit-il l'arbriſſeau dans les vallées? Mais, hélas! pourquoi, dans la hardieſſe de votre vol, avez-vous dénombré à nos adverſaires tous leurs avantages? Depuis 1400 ans ils n'étoient pas encore parvenus à les connoître; & par une indiſcrétion, vous les en inſtruiſez. Quelle imprudente franchiſe, que la vôtre, quand vous vous écriez : *Qu'eſt-ce qui compoſe l'Ordre des Privilégiés en France*, & que tout inno-

cemment vous leur apprenez enfin que c'est *le Tiers-Etat?* Ce n'est point assez; il ne vous suffit pas d'avoir éventé notre secret; vous craignez, pour la premiere fois, de ne pas être cru sur parole, & vous voulez donner des preuves. Ceux qui vous ont accusé d'être un de nos ennemis, avoient-ils donc si grand tort? Vous nous ferez plus de mal que de bien; car vous n'avez oublié aucune des choses qui pût nous nuire, & le Tiers-Etat sait enfin qu'il est le seul Ordre qui jouisse de l'avantage des privileges. Vous lui avez prouvé que nous seuls, victimes malheureuses du Droit naturel, étendu & commenté par le sabre de nos peres, devrions tout posséder : que pendant qu'il jouit de l'avantage d'acheter à vie une petite charge à la Cour, dont souvent il ne touche aucun appointement, & n'obtient presque jamais de brevet de retenue, parce que chaque mort est pour nous un événement agréable qui augmente notre casuel; nous pauvrets, sommes réduits à nous approprier, le plus souvent possible, ses gages, & à nous faire

donner de bons brevets qui aſſurent à nos familles les deux tiers, ou au moins moitié des finances de nos charges, ſauf à ſolliciter le don du reſte, vacance arrivant, parce qu'il n'eſt pas naturel que l'Etat hérite d'infortunés, tels que nous. Comme il va, ce Tiers-Etat, ſe gonfler du bonheur de ſa poſition, nous réduits, à l'envier, nous lui dirons, en ſoupirant : Vous ſeul, hélas! avez des privileges : ſi vous attendez dans nos antichambres, lorſque vous nous prenez pour Patrons ; ſi, après mille rebuts, vous obtenez une petite penſion, ſur laquelle on retient tous les impôts, tandis que les nôtres, qui ſont énormes, en ſont à l'abri, eſt-ce notre faute ? pourquoi êtes-vous privilégiés ? Si dans les armées vous répandez des fleuves de ſang, contre nous quelques gouttes, & prodiguez dans l'obſcurité en pure perte, l'héroïſme ; ſi, pour cinq ſols par jour, vous engagez votre liberté ſans eſpoir de vous enrichir ou de vous illuſtrer, pourquoi êtes-vous privilégiés ? Que ne naiſſiez-vous tout bonnement ſimple Gentilhom-

me ? Mais votre pere, au lieu de ſe trouver parmi les tueurs *Francs*, a eu le bon eſprit de ſe ranger parmi les Gaulois tués. Si dans le Clergé, où vous devenez Noble, ſans courir moins le riſque de mourir de faim ; ſi vous n'y êtes qu'utile, & ſans ceſſer d'être rebutés, conſpués, même par nos fils ou nos neveux, que le malheur de notre condition a forcés de ſe faire Evêques ; encore une fois c'eſt votre faute ; pourquoi êtes-vous le ſeul Ordre privilégié par excellence ? Si enfin lorſque votre fortune eſt faite à force de ſoins, d'économie & d'attention ſur-tout à ne nous pas prêter, nous épouſons vos coffres forts, ſauf à rendre malheureuſes vos filles, pardonnez-le-nous, c'eſt l'effet d'un mouvement de jalouſie & de vengeance contre *l'Ordre uniquement privilégié*.

Ici, Monſieur, je ceſſe pour ne pas donner au Tiers-Etat trop d'orgueil ſur l'excellence de ſes privileges, ſi, par malheur, ceci tomboit entre ſes mains. J'aurois pourtant encore pu me plaindre de l'arrogance

avec laquelle, dans les campagnes, il abuſe du privilege de diſputer aux volailles de nos baſſes-cours l'orge & le ſarraſin, tandis qu'il nous réduit à ne vivre que de fleur farine ; mais il ne faut pas trop énivrer les gens de leur bonne fortune. Au reſte vous voyez que j'ai ſenti tout le prix de votre idée, & j'en ſuis encore auſſi émerveillé que de la touchante aménité avec laquelle vous la mettez au jour. Toujours emporté par la douceur de votre caractere, vous écrivez à ce Tiers-Etat qui refuſe de partager le déſavantage de notre ſort; en aſpirant à nos honneurs, *vous méritez de rentrer dans l'humiliation, qui eſt l'apanage des vaincus vos aïeux.* N'étoit-ce donc pas aſſez de lui avoir rappellé que, malgré la foule de ſes prérogatives, quelques-uns de ſes Membres étoient parvenus *à être Chanceliers ou Maréchaux de France?* Falloit-il, par l'humanité qui regne dans vos Ecrits, mériter qu'il nous demandât: O Nobles! connoiſſez-vous un ſeul de nos Pairs parvenus à ces places, ſans en être

dignes, tandis que tant des vôtres les ont eues ſans jamais les avoir méritées? Vous agiſſez trop franchement, Monſieur, & vous ne prenez pas aſſez garde aux réponſes que l'on peut vous faire.

Je ne puis encore me taire ſur le gout funeſte que vous montrez pour les aſſertions fauſſes; cela jette ſur un Auteur, un vernis d'ignorance ou de mauvaiſe foi, infiniment déſagréable. Vous dites affirmativement, (p. 21,) *depuis cette époque*, (1301) *il n'y a eu de convocation d'Etats-Généraux que pour avoir des ſecours d'argent, ſoit tout nettement, ſoit ſous prétexte de guerre*..... (*p.* 26.) *Rayez donc que les Etats-Généraux ſont les Repréſentants de la Nation* ..... *Qu'eſt-ce que c'eſt donc?* (*p.* 27.) *Je ne puis pas mieux les comparer qu'à ces Cours Plénieres, qui précédoient la tenue des Parlements, dans leſquelles Cours on ne décidoit rien.* L'hiſtoire vous donne un vigoureux démenti; car en 1359, on y lit que les Etats-Généraux furent convoqués par le Dauphin, alors Régent, pour

entendre la lecture du Traité que le Roi Jean, alors prisonnier, avoit fait avec Edouard III, & qu'ils le rejetterent en frémissant; ainsi cela ressemble assez à une Décision, tellement même, que le Roi fut obligé d'en conclure un autre. Outre plus, aux Etats de 1484, les fils du Comte d'Armagnac y présenterent une Requête pour demander non-seulement justice du régime sanguinaire du dernier regne, mais même leur état & leurs biens, & ils obtinrent la majeure partie de leurs demandes. Vous noterez en passant, que ces Etats furent convoqués pour décerner la Régence à laquelle trois compétiteurs prétendoient, & qu'ils confirmerent le Testament de Louis XI ceci est je crois, décerner, une régence, quoique vous disiez le contraire, (p. 27,) & ressemble beaucoup à une décision. Enfin Louis XII, de bonne mémoire, convoqua ceux de 1506, dans le seul dessein de leur faire réparer une faute commise dans *la profondeur de sa sagesse & de l'avis de son Conseil*, & il se ressouvenoit que le Prési-

dent de la Vacquérie, ce digne Magiſtrat, lui avoit dit, à lui-même, alors Duc d'Orléans, que le Parlement avoit été inſtitué par le Roi pour adminiſtrer la juſtice; qu'il ne ſe mêle des autres affaires que pour obéir au Roi, & il ne ſe crut pas le pouvoir de donner à ſa Cour des Pairs une autorité qu'il ſentoit bien lui-même ne pas avoir. Il eut recours à ſon peuple, & les Etats déclarerent nul le Traité fait avec Maximilien, comme nuiſible à l'Etat, & ils ſupplierent le Roi de donner ſa fille Claude au Comte d'Angoulême, depuis François I Ainſi voilà, de bon compte, la nomination à une régence confirmée, & deux Traités avec des Puiſſances étrangeres annullés; ce qui, ſans être trop prévenu, peut s'appeller trois déciſions importantes, émanées de ces Aſſemblées où l'on ne décidoit rien, à ce que vous dites. Le nombre des tenues d'Etats-Généraux eſt trop peu conſidérable, pour que vous ayez ignoré ces faits; & puiſque vous êtes connoiſſeur en dilemme, je vous en propoſerai

un petit : ſi, connoiſſant ces faits, vous avez dit le contraire à votre eſcient, vous êtes de mauvaiſe foi ; ſi vous ne les avez pas ſu, vous n'êtes rien moins qu'un Docteur, & l'on ne doit pas vous croire : je vous prie de me dire ſi vous trouvez celui-ci bon. En effet ce n'eſt pas tout que d'être *fidele du Roi :* l'argent ou la faveur en donnent le titre; mais il faut encore l'être à la vérité, à l'honneur, au ſens commun.

Je n'ai plus qu'un petit mot, & je finis. Vous criaillez à chaque page contre l'eſprit philoſophique, & vous avez tort ; ſeroit-ce l'envie d'ameuter avec vous tous ceux qui, par intérêt ou par métier, en diſent du mal, plutôt que le déſir de l'apprécier ; vous n'aurez pas alors un ſeul homme raiſonnable de vôtre côté ; car l'eſprit philoſophique conſiſte à ne juger les choſes & les perſonnes, que ſur leur véritable valeur, à faire taire ſes paſſions & ſes intérêts pour apprécier ſainement ; il exclut ſur-tout la prévention & l'enthouſiaſme : c'eſt l'uſage de la raiſon humaine, porté au plus haut point

auquel la Divinité ait permis à l'homme d'arriver. Je ne puis, dans l'excès de mon attachement pour vous, vous cacher que quelquefois vous demeurez dans la route; vous m'y paroiſſez même aſſez embourbé dans ce petit raiſonnement. *Malheureuſement*, dites-vous au Tiers-Etat, *vous perdez de vue qu'il exiſte en France, depuis* 1400 *ans & plus, un Monarque à qui la ſainte Onction a donné la raiſon par excellence, & l'eſprit de ſageſſe & de force.* Votre ton pathétique, votre air onctueux ne diminuent point votre faute; elle eſt capitale : une cérémonie pieuſe n'eſt pas un objet de diſcuſſion; il faut la reſpecter & ſe taire. Je m'interdis donc toute plaiſanterie, & votre citation de 1400 ans eſt indécente; car vous auriez dû vous ſouvenir que Clovis, le premier qui fut *oint*, rôtiſſoit ſes parents par vengeance; que Philippe le Bel grilla les Templiers par avarice; que Charles VI devint fou; que Louis XI commandoit des aſſaſſinats pour ſes menus plaiſirs; que Charles IX carabinoit de la fenêtre du Louvre

ſes Sujets. Mais, pardon, mille fois pardon, j'aurois dû me ſouvenir de votre chere variante; je mériterois bien que pour ma colere déplacée, vous m'invitaſſiez à répéter avec vous le petit rondeau : *J'ai tout perdu, ſauf l'honneur.*

Je ne puis finir ſans vous faire un reproche : n'allez pas croire que ce ſoit le ſeul qui me reſtât ; mais il y en a tant, qu'il faut bien, ſi je veux terminer, ne m'attacher qu'à ce que l'on ne peut omettre. Vous ne laiſſez pas que de préſenter quelquefois les choſes avec une méchanceté aſſez adroite : vous liez (page 39) les Aſſemblées Provinciales & le rappel des Proteſtants ; vous auriez peut-être armé la défiance de quelque pieuſe ame qui n'y regarde pas de ſi près, ſi, par bonheur, vous n'euſſiez pas voulu faire le Théologien ; mais comme vous réuſſiſſez également partout, il vous a plu de rejetter ſur le culte des Prétendus-Réformés ce qui n'eſt venu que de leur réaction contre le deſpotiſme & la fauſſeté de la Cour de Catherine de Médi-

cis; & malgré vous, ces deux bienfaits de notre Monarque le feront bénir des gens ſages.

Enfin, Monſieur, il faut finir, mon zele pourroit encore me fournir beaucoup d'autres obſervations; mais je ne puis abuſer de votre complaiſance. Il me reſte à traiter le fond de votre ſyſtême; mes amis & moi allons nous en occuper, ainſi que de votre plan pour impoſer les porte-feuilles. L'accueil que vous ferez à cette Lettre, décidera de ma promptitude à vous envoyer la ſeconde : je n'oublierai jamais que j'ai des droits; mais j'aurai toujours préſent que je naquis homme, & que c'eſt une convenance ſociale qui m'a fait Gentilhomme. Je ne conſulterai votre cher Hincmar que pour le contredire, s'il a pu oublier les droits ſacrés de l'homme. Velly, Dubos, Mabli, n'ont pas comme lui ſix à ſept cents ans; mais ils n'en ſont pas moins reſpectables aux yeux de la raiſon.

Je ſuis, Monſieur, &c.

Poſtſcriptum. J'ai oublié de vous obſer-

ver que ſur le paiement des impôts par la Nobleſſe, vous n'avez guere plus d'exactitude que ſur le reſte : je puis vous citer l'impôt de la Capitation. Il n'y a pas encore long-temps qu'il exiſtoit un Receveur, qui n'avoit d'autre recette à faire que celle de la Capitation de la Cour : il comptoit de Clerc à Maître au Miniſtre, & je connois tel homme, qui, depuis trente ans, ne ſavoit plus que cet impôt exiſtât en France : enfin on a ſupprimé cette place, & chacun doit payer dans ſon quartier; mais comment envoyer un habit bleu chez un homme qui, s'il n'eſt pas en faveur, y ſera peut-être demain ? J'ai là-deſſus une idée. Il n'y a qu'un Corps qui, par la force de ſa compoſition, puiſſe lutter contre le crédit & la brigue : il faut de plus que l'intégrité de ce Corps puiſſe ſurveiller celle de tous ſes Membres ; il faut que de groſſes finances ſoient dans les mains du Roi, le gage de la fidélité de chacun des individus qui le compoſe. Un Commis, s'il eſt corrompu, eſt renvoyé, & emporte le fruit de ſa pré-

varication ; mais un homme qui a néceſſairement des biens, un rang, une famille, ne peut être gagné, parce qu'en le ſuppoſant infidele, il ſeroit trop cher, & que la ſurveillance des autres Membres rendroit la prévarication inutile. Il eſt un Corps dont, je crois, on parle beaucoup plus qu'on ne l'examine, qui ſeroit très-propre à cela ; c'eſt la Chambre des Comptes. Pour le paiement de la Capitation, par exemple, il faudroit que rien ne fût alloué dans les comptes des gages, ſans un duplicata de quittance de Capitation, comme je donne pour mes rentes viageres un certificat de vie. Je ne ſerois pas étonné que le deſpotiſme qui a déprédé dans toutes les parties, & qui a cauſé la dilapidation de finances, n'eût ſouvent fait taire cette Chambre, & ne l'eût empêché d'être utile; au reſte elle peut le devenir : & voilà le grand point ; vous avez du zele, & j'eſpere que vous me ferez part de vos réflexions. Je vous quitte ſans ceſſer de m'occuper de vous.

F I N.